



Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260511-20260570-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-05-70

Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Aline READ, Vincent LAVISSE, Virginie BONIN.

REPRESENTÉS :

Sylvie BIGAY représentée par Sidonie KARM

Caroline QUINET représentée Olivier LEPRETRE

Virginie PRET représentée par Virginie BONIN

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 0

Alexandre MORIN est désigné secrétaire de séance

Votants : 29

Présents : 26

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT la disparition d'un besoin, des départs de la collectivité et de la modification du temps de travail de certains agents, et la création de nouveaux postes, il convient maintenant de supprimer les anciens postes pour maintenir l'équilibre des effectifs et mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

CONSIDERANT la nécessité de créer dès à présent, 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques – Bâtiments

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances – Affaires Générales du 30 avril 2026 ;

ENTENDU l'exposé de M Olivier LEPRETRE, Maire de Maule,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

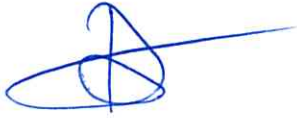
Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260511-20260570-DE

1/ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

2/ **CREE** 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques



Alexandre MORIN

Le secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire